



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE – 297, CHEMIN DES CHALETS

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition complète de la propriété a été déposée conformément du Règlement numéro 6-7-3 (2026) régissant la démolition d'immeubles pour une habitation unifamiliale sis sur le lot désigné comme étant le numéro 2 935 225 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, situé au 297, chemin des Chalets.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le comité de démolition de la Ville de Coaticook sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 13 octobre 2026 à 15h30 au 150, rue Child, à la salle du conseil. La décision du comité sera rendue en séance publique.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de : Madame Geneviève Dupras, greffière à l'adresse courriel : g.dupras@coaticook.ca.

Fait et donné, le 25 septembre 2026

La greffière,

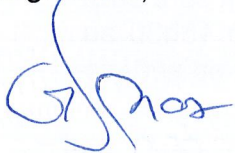
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 25 septembre 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 25 septembre 2026.

Donné à Coaticook, ce 25 septembre 2026

La greffière,



Geneviève Dupras